Commission Administrative Paritaire catégorie B

DECLARATION LIMINAIRE

du 11-12 Septembre 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Comme chaque année la rentrée vient d'avoir lieu, les personnels de catégorie B, comme tous les personnels du ministère restent dans l'incertitude et sont inquiets de la situation nationale et internationale.

Deux décrets parus pendant l'été permettent aux agents de demander une retraite progressive. *L'UNSA Défense* en demande l'application systématique, lorsque l'agent le souhaite. Ce doit être un droit et non une simple possibilité. En effet, à ce jour la retraite progressive reste subordonnée au bon vouloir de l'employeur d'accorder un temps partiel à l'agent.

L'UNSA Défense réaffirme son engagement face aux violences sexuelles et sexistes (VSS), aux harcèlements et aux discriminations dans le respect des valeurs laïques de notre ministère. *L'UNSA Défense* refuse toute forme de discrimination et agit pour que chaque victime soit protégée, accompagnée et entendue.

L'augmentation du nombre de signalements traduit une libération de la parole : c'est un pas essentiel, mais le combat continue. *L'UNSA Défense* veille à ce que ces dispositifs soient appliqués avec fermeté et transparence.

L'UNSA Défense reconnaît le travail des agents et alerte sur le manque de reconnaissance des compétences de ceux-ci. A ce jour, les agents manquent de perspectives sur leur avenir. L'investissement des personnels dans leurs emplois, leurs sacrifices, le toujours plus, se traduit par des appréciations CREP élogieuses mais sans avenir. Trop de personnels se trouvent dans des situations où l'administration reconnait leurs compétences et en ont besoin mais sans avancement. Les catégories B sont en souffrance. Au titre de quotas, il leur est

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

expliqué qu'ils doivent attendre, espérer. L'engorgement des avancements des catégories B ne semble pas émouvoir notre hiérarchie.

L'UNSA Défense proche des agents ne peut se contenter de cette situation qui dure depuis trop longtemps. La motivation n'y est plus alors que l'on demande sans cesse des sacrifices. La Défense doit favoriser une évolution de ces agents par le passage en catégorie A, des échelons supplémentaires, une progression systématique. *L'UNSA Défense* croit au dialogue social pour le bien des agents et de la défense.

L'UNSA Défense utilise tous les canaux de communication pour aborder la question des avancements. Nous constatons que les CAP étaient historiquement un lieu d'expertise reconnu en la matière. Cependant, force est de constater que certains employeurs appliquent leurs propres règles, parfois opaques, ce qui réduit progressivement les opportunités de promotion sociale pour les agents.
Cette situation, que nous qualifions de « peau de chagrin » nuit à la dynamique d'avancement et à la reconnaissance des compétences au sein du ministère des Armées.

L'UNSA Défense réitère sa volonté d'avoir des échanges francs et constructifs dans l'intérêt de tous les agents.

Dans un contexte social délicat, *l'UNSA Défense* réaffirme son engagement à défendre les agents que ce soit au niveau local, régional ou national.

Nous vous remercions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires pour votre écoute et nous espérons des dialogues fructueux dans l'intérêt des agents et dans le respect de cette CAP qui se mobilise pour porter les valeurs de notre ministère.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion